

Rapport annuel 2021-2022



Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec



Table des matières

4

Mot du président

6

Mot de la directrice générale

8

Faits saillants

L'année en bref

10

L'AAPPQ

Des firmes d'architecture
solides, au cœur de la qualité
de notre cadre bâti

11

En chiffres

12

Une équipe engagée

14

**Améliorer les conditions
de pratique et d'octroi
de contrats publics**

Agir sur le cadre législatif
et les enjeux économiques

16

**Améliorer la collaboration
avec les donneurs d'ouvrage**

17

**Positionner et promouvoir
les firmes d'architecture**

Porter la voix des membres sur
les grands enjeux du secteur

19

**Promouvoir les membres
et leurs expertises**

22

**Accompagner les
membres dans leur pratique
et l'entrepreneuriat**

Formations et conférences

23

Accompagnement et outils

24

Avantages négociés

26

**Vie associative
et finances**





Mot du président

Une première année de présidence bien remplie

Impliqué à la gouvernance de l'Association depuis 2010 à titre d'administrateur et de secrétaire-trésorier, c'est avec une excellente connaissance de l'organisation et de ses enjeux que j'ai accepté la présidence de l'AAPPQ en 2021. Je prends le relais d'Anne Carrier avec beaucoup de respect et de reconnaissance envers le leadership qu'elle a exercé à titre de présidente, de 2016 à 2021. C'est avec fierté et avec un engagement profond envers la profession d'architecte en pratique privée que j'ai abordé ce nouveau rôle et que je souhaite contribuer à la création de valeur au profit de notre réseau et de ses membres.

La dernière période, riche en réflexion et en actions, me laisse entrevoir un avenir marqué par le changement sur plusieurs plans. Qu'il s'agisse d'enjeux de reconnaissance, de communication et de promotion, qu'il s'agisse de la modernisation de notre gouvernance ou qu'il s'agisse du rehaussement de nos taux horaires et de modifications aux modes d'adjudication dans les projets de ministères et d'organismes; plusieurs nouveautés se profilent.

D'abord, la Politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT), dévoilée en juin par le gouvernement du Québec, participera certainement au développement d'une culture architecturale tant attendue au sein de la société québécoise. Cet outil, son plan de mise en œuvre à venir et l'aide-mémoire sur la qualité architecturale diffusé par le ministère de la Culture et des Communications sont des jalons importants dans l'histoire du Québec et sont des indicateurs de réussite : les interventions des architectes et des organisations de notre secteur pour obtenir une plus grande reconnaissance portent des fruits. Jamais auparavant l'État québécois n'avait affirmé une vision stratégique axée sur l'architecture et l'aménagement du territoire dans l'objectif de mieux habiter et de mieux bâtir notre territoire. Jamais l'État n'avait proposé une vision comme il le fait en affirmant que « **la qualité architecturale est la clé de voûte d'un projet réussi** » et en proposant onze principes directeurs et six conditions la favorisant.

Dans la lignée de ces objectifs, l'AAPPQ a posé des jalons contribuant au développement d'une culture architecturale avec, en toile de fond, l'ambition de faire connaître le travail des architectes en pratique privée et les impacts structurants qui en découlent. Notamment, la production et la diffusion d'*Architectes en série*, des capsules Web destinées au grand public, s'inscrit dans un plan de communication et de promotion visant à démystifier le rôle et la valeur ajoutée de nos membres. Il suffit de visionner une ou des capsules avec des personnes qui n'appartiennent pas à notre profession pour mesurer l'impact que cette série peut avoir sur la compréhension de notre rôle dans la réalisation de projets. D'autres contenus numériques en préparation viendront soutenir cette initiative et développer une culture de l'architecture. Je me réjouis de notre apport à la visibilité de notre profession.

En plus de ses réalisations pour faciliter la promotion et la communication auprès du grand public, l'Association a mené plusieurs chantiers visant la consolidation et le développement de ses outils de gouvernance et de gestion des ressources humaines. Sur les recommandations de notre comité sur la gouvernance, l'éthique et les ressources humaines, notre conseil d'administration a adopté des règlements généraux révisés, un *Code d'éthique et de déontologie encadrant la gouvernance de l'AAPPQ*, un *Guide de l'employé* et une *Politique sur le télétravail et le travail hybride*. La refonte des règlements généraux,



qui n'avaient pas été révisés depuis la fondation de l'Association en 1977, modernise notre structure de gouvernance. Ces modifications entreront en vigueur après la tenue de l'assemblée générale annuelle. Elles permettront la mise en œuvre d'une approche plus contemporaine des principes d'une gouvernance créatrice de valeur. Les trois autres outils sont nouveaux et contribueront également à l'évolution de notre organisation.

Le troisième changement qui se profile concerne les marchés octroyés par les ministères et organismes du gouvernement du Québec. La présidente du Conseil du trésor, madame Sonia Lebel, a reçu favorablement notre demande de convenir d'un rehaussement des taux horaires du *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes*. Depuis plusieurs années, le Secrétariat du Conseil du trésor refusait de discuter des taux horaires avant de revoir les modes d'adjudication des contrats. Une tentative de révision des modes avait été faite en 2018; le projet de règlement avait reçu une fin de non-recevoir des architectes et des ingénieurs.

En juin, la ministre Lebel entendait nos arguments et reconnaissait le besoin de rehausser les taux du Décret (2402-84) avant d'examiner les modes d'adjudication, et ce, même si cela accordait un caractère temporaire à la mesure. Ainsi, quatre rencontres de discussion ont mené à une entente sur la valeur du rehaussement.

Les nouveaux taux doivent être inscrits dans un projet de règlement à paraître en décembre, pour une mise en vigueur en janvier 2023. Une autre ronde de discussions portant sur les modes d'adjudication a ensuite été amorcée. Nous sommes heureux de ce gain concernant le rehaussement et demeurons engagés et vigilants pour que la deuxième phase de discussions nous permette de parvenir à une entente satisfaisante portant sur les modes d'adjudication et de rémunération. Je tiens à souligner la qualité de la collaboration avec l'Association des firmes de génie-conseil – Québec (AFG) et avec les intervenants du Secrétariat du Conseil du trésor dans ce dossier.

En terminant, je souhaite remercier sincèrement les membres bénévoles du conseil d'administration et des différents comités de travail qui s'impliquent activement et avec passion à défendre et faire rayonner notre profession. Je remercie également notre équipe permanente qui accompagne avec compétence, rigueur et professionnalisme toutes les actions de notre organisation.

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'R. Fortin'.

Richard A. Fortin, architecte
Président

Mot de la directrice générale

Des actions et des résultats !



En 2019, l'Association adoptait un plan stratégique triennal ambitieux, visant deux améliorations majeures concernant la profession d'architecte en cabinet privé : de meilleures conditions de pratique et une valorisation de la profession. Un objectif sous-jacent visait également la mobilisation de nos membres afin de pérenniser l'organisation ainsi que la bonification de nos services. Arrivée à la fin de ce cycle, je constate que nos efforts sont concluants sur plusieurs fronts.

Une première avancée concerne l'amélioration des processus et des documents d'appels d'offres publics. Le leadership exercé dans nos relations gouvernementales et auprès des donneurs d'ouvrage publics, gouvernementaux et municipaux, nous a ouvert plusieurs portes à ce sujet. La large diffusion de notre **Consultation visant à évaluer le niveau d'intérêt des entrepreneurs et des professionnels envers les marchés publics** a servi de solide carte de visite, amenant plusieurs entités à réfléchir et à agir pour être plus attractifs. À titre d'exemple, la ville de Longueuil a mis en place un groupe de travail pour réviser ses manières de faire. Aussi, l'Union des municipalités du Québec nous a offert une tribune avec nos collaborateurs de l'industrie, lors de ses journées dédiées aux approvisionneurs municipaux. Nous constatons donc régulièrement que le contenu de notre enquête, diffusé dans un contexte d'effervescence, a provoqué des réflexions et des adaptations au sein des approvisionneurs publics. D'ailleurs, les demandes d'intervention reçues par l'Association à ce propos ont beaucoup diminué au cours de la dernière période.

L'amélioration des conditions de pratique passe également par des approches de **rémunération justes et adaptées**. C'est pourquoi beaucoup d'efforts ont été consentis pour obtenir une révision urgente des taux horaires du *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes*. À force d'un travail rigoureux, acharné et constant, nous avons obtenu de tenir des **discussions**

pour convenir d'un rehaussement des taux horaires du Décret, et ce, malgré un appareil gouvernemental qui résistait depuis fort longtemps. Les discussions, menées de bon train, ont été conclues rapidement. Elles seront suivies d'une concertation au sujet de la diversification des modes d'adjudication de contrats de services professionnels par les ministères et organismes. Un objectif que vise l'État québécois depuis la formulation des recommandations de la Commission Charbonneau en 2015.

Toujours dans l'objectif de convaincre les clients de l'importance de prévoir une rémunération correspondant aux responsabilités et à la portée des services des architectes, nous avons tenu d'importantes **discussions avec la Société québécoise des infrastructures (SQI)**, organisation de référence pour l'ensemble des donneurs d'ouvrage publics. L'intention étant de faire évoluer les approches lorsque le Décret est muet sur les honoraires appropriés. En collaboration avec la SQI, des solutions ont été trouvées pour l'estimation des honoraires dans les projets dont les coûts de construction dépassent les 24 millions de dollars et pour l'intégration et la coordination d'équipements fixes dans les projets majeurs, pour ne citer que ces exemples. D'autres discussions ont été menées avec la SQI afin d'identifier et de quantifier les efforts requis par les professionnels dans le cadre des projets réalisés avec une approche de modélisation des données du bâtiment (BIM). Des discussions qui serviront également dans les mandats avec les autres donneurs d'ouvrage publics.

Ensuite, pour atteindre notre autre objectif de valorisation de la profession d'architecte en pratique privée, nous avons besoin d'outils de persuasion pour convaincre l'appareil gouvernemental d'accorder une plus grande **importance à la qualité** de notre patrimoine bâti et obtenir une plus grande reconnaissance de la plus-value des architectes dans la construction, la rénovation et la revalorisation de ce patrimoine. L'Association a longtemps répété, sur toutes les tribunes, qu'une **définition connue et partagée de la qualité en architecture** était essentielle pour faire progresser les conditions de pratique. Récemment, le ministère de la Culture et des Communications du Québec a enfin diffusé un aide-mémoire proposant cette définition qui contribuera très certainement à développer une culture architecturale forte au Québec. D'ailleurs, cette définition s'ajoute et complète la politique nationale de l'architecture et de l'aménagement du territoire (PNAAT) adoptée récemment. Dans le même objectif de définir la qualité, l'Association s'est engagée au sein du comité de pilotage du **partenariat de recherche sur la « Qualité de l'environnement bâti au Canada : Feuilles de route vers l'équité, la valeur sociale et la durabilité »**. D'une durée de cinq ans, ce partenariat cherche à stimuler les échanges, à soutenir la recherche et à multiplier la littérature canadienne et québécoise sur le sujet. À terme, cela permettra à notre secteur de disposer d'une variété d'outils pour soutenir ses différentes démarches de valorisation et d'amélioration de la pratique.

De plus en plus, l'Association apporte sa contribution à cette définition de la qualité et à la valorisation de la pratique avec des productions numériques variées :

soit notre Web-série – *Architectes en série* – qui s'enrichit annuellement de cinq capsules présentant des entrevues avec des architectes et leurs clients et dont l'objectif est de démystifier leur travail et démontrer la diversité de leurs interventions; soit la diffusion d'entretiens avec le membre honorifique de l'année, une personnalité qui participe notamment au rayonnement de l'architecture dans notre société; soit la mise en valeur et la diffusion des projets sélectionnés pour le manuel sur le site Web de l'Association, etc.

En fin de parcours de notre plan stratégique triennal, les membres de l'Association, ses comités de travail, son conseil d'administration et son équipe permanente sont toujours aussi mobilisés et dynamiques. Je remercie toutes les personnes, et elles sont nombreuses, qui contribuent et participent à la réalisation des objectifs de notre réseau; en particulier, je souligne l'engagement des administrateurs, du président, monsieur Richard A. Fortin, et de l'équipe qui m'entoure au quotidien.

À l'aube d'un nouvel exercice de planification stratégique, je suis certaine que l'Association a tout en main pour poursuivre sa mission et son action afin de soutenir et développer le rayonnement de la pratique privée en architecture au Québec.



Lyne Parent
Directrice générale



Faits saillants

L'année en bref

Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats

4

**rencontres avec
le Secrétariat
du Conseil du trésor**

portant sur le rehaussement
des taux horaires pour services
professionnels fournis au
gouvernement par des architectes.

1

**mémoire transmis à
l'Office des professions
du Québec**

commentant le projet de règlement
sur les activités professionnelles
qui peuvent être exercées par un
technologue professionnel.

+ de 12

**rencontres avec
la SQI et d'autres
collaborateurs**

pour l'intégration du BIM
dans les projets publics.

1

**mémoire déposé à la Commission
des finances publiques**

sur le projet de loi 12, visant principalement à promouvoir l'achat québécois
et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité
des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics.

2

**rencontres avec les
ministres Sonia Lebel
et Pierre Fitzgibbon**

portant sur les conditions
de rémunération dans les
marchés publics.



Positionner et promouvoir les firmes d'architecture

1
feuille de route
pour améliorer la réalisation des projets d'infrastructure publique.

1
Manuel de référence
dont le lancement virtuel a été vu par 1 124 personnes.

1
capsule Réflexion avec le membre honorifique
entrevue vidéo avec Michel Lessard, historien, ethnologue, écrivain et scénariste.

4^e
Forum Marchés publics et Architecture
près de 140 personnes ont échangé sur le thème « Augmentation des coûts et échéanciers accélérés : perspectives, enjeux, pistes de solutions ».

2^e
saison d'Architectes en série
5 capsules vidéo pour démystifier le travail et la valeur ajoutée des architectes, qui ont généré 50 879 vues.

1
dossier Architecture
publié dans le journal Les Affaires et sur leur site Web.

Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

12
activités
proposées aux membres, pour un total de 2 408 participants.

12
InfoMembres et 67 FlashInfo
avec un taux d'ouverture de 59 %.

1
enquête salariale
incluant des informations sur la rémunération globale.



L'AAPPQ

Des firmes d'architecture solides, au cœur de la qualité de notre cadre bâti

Mission

Assurer la défense des intérêts des firmes en architecture.

Vision

Être l'organisme rassembleur et la voix des firmes d'architecture, pour faire reconnaître leur valeur ajoutée.

Orientations 2019-2022

- Améliorer les conditions de pratique des firmes d'architecture.
- Valoriser la profession d'architecte en pratique privée.
- Bonifier les services aux membres.
- Mobiliser les firmes et assurer la pérennité de l'Association.

Actions

Concrètement, l'Association des Architectes en pratique privée du Québec agit au quotidien en :

- Intervenant en tant qu'**instance de représentation et de négociation** auprès des différents ministères et municipalités, pour améliorer les lois, règlements et processus encadrant la pratique de l'architecture au Québec : rédaction de mémoires et rapports (honoraires, rôles, responsabilités, etc.), représentations.
- **Analysant les clauses sévères ou abusives dans les appels d'offres** qui nuisent à la bonne pratique ainsi qu'à la qualité des relations contractuelles (responsabilités, droits d'auteur, honoraires, etc.) et en intervenant auprès des donneurs d'ouvrage pour les sensibiliser.
- **Documentant la profession d'architecte en pratique privée**, pour être au plus près des préoccupations et des besoins de ses membres : études économiques, enquêtes, analyses, etc.

- **Promouvant le rôle et le savoir-faire des architectes** en pratique privée : défense de la qualité architecturale, publication et large diffusion du Manuel de référence, répertoire des architectes en ligne, références au public, représentations auprès des décideurs.
- **Établissant des relations durables et constructives avec les autres acteurs de l'industrie de la construction** (ingénieurs, autres professions du design, architectes des autres provinces canadiennes, entrepreneurs, etc.).
- **Offrant des outils concrets aux bureaux d'architectes** membres pour un exercice optimal de leur pratique : contrats types, formations, assurances, conseils, guides, etc.

Valeurs

Intégrité, Qualité, Innovation et Durabilité sont les valeurs qui guident l'action de l'AAPPQ, reflétant la pratique de l'architecture au quotidien.

- **Intégrité** : en tant que chef d'orchestre des projets, l'architecte se doit d'avoir une approche exemplaire de son rôle de coordonnateur, respectueuse des clients et des autres acteurs.
- **Qualité** : parce que notre cadre bâti conditionne notre qualité de vie, notre culture et notre identité, l'exigence de la qualité guide la pratique de l'architecture au quotidien, pour que les bâtiments soient un investissement économique, social et culturel, profitable et durable.
- **Innovation** : reflet de la créativité qui anime l'architecte, l'innovation guide sa pratique, parce que les bâtiments sont le reflet d'une société en perpétuelle évolution, intégrant les derniers progrès technologiques et conceptuels.
- **Durabilité** : le respect des générations futures est au cœur de la pratique de l'architecture. Parce que nos bâtiments sont autant d'empreintes qui façonnent notre société, il est de notre responsabilité qu'ils soient respectueux de l'environnement, des citoyens et de la nature, pour longtemps.

L'AAPPQ

En chiffres

410

bureaux d'architectes membres,
représentés par

826

architectes patrons ou associés

Répartition par taille de bureaux

70 %

des firmes membres ont
10 employés et moins

33 % > 1 à 2 employés

19 % > 3 à 5 employés

18 % > 6 à 10 employés

9 % > 11 à 15 employés

8 % > 16 à 25 employés

4 % > 26 à 35 employés

4 % > 36 à 50 employés

5 % > 51 employés et plus

Répartition régionale

51 % > Île de Montréal et Laval

11 % > Montérégie

12 % > Québec

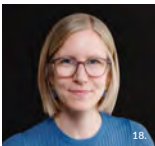
8 % > Laurentides – Lanaudière

18 % > Autres régions

L'AAPPQ

Une équipe engagée

Pour atteindre ses objectifs, l'AAPPQ est gouvernée par un conseil d'administration de 14 membres architectes patrons et est soutenue par une direction générale. Elle s'appuie sur le travail de différents comités de travail composés d'administrateurs et de membres, et de son équipe permanente.



Le conseil d'administration

- 1. Richard A. Fortin** (*Bisson Fortin, Architecture + Design*)
Président – Région des Laurentides
- 2. Andrea Wolff** (*Architem – Wolff Shapiro Kuskowski*)
Vice-présidente – Région de Montréal
- 3. Stephan Chevalier** (*Chevalier Morales architectes*)
Secrétaire-trésorier – Région de Montréal
- 4. Anne Lafontaine** (*Menkès Shooner Dagenais LeTourneux Architectes*)
Administratrice exécutive – Région de Montréal
- 5. François Paradis** (*Gagnon, Letellier, Cyr, Ricard, Mathieu & Associés, Architectes*)
Administrateur exécutif – Région de Québec
- 6. Élisabeth Bell-Nadeau** (*Groupe A*)
Administratrice – Région de Québec
- 7. Jonathan Bisson** (*Circum architecture*)
Administrateur – Région de Québec
- 8. Dany Blackburn** (*ABCP Architecture*)
Administrateur – Région de Québec
- 9. Isabelle Bourque** (*STGM*)
Administratrice – Région de Montréal
- 10. Thomas Gauvin-Brodeur** (*Leclerc associés architectes*)
Administrateur – Région de Montréal
- 11. Nicolas Lemay** (*Cimaise*)
Administrateur – Région du Centre-du-Québec
- 12. Richard de la Riva** (*Affleck de la Riva architectes*)
Administrateur – Région de Montréal
- 13. Étienne Taillefer** (*mdtp atelier d'architecture*)
Administrateur – Région de la Montérégie
- 14. Anne Carrier** (*Anne Carrier Architecture*)
Présidente sortante – Région de Québec

L'équipe permanente

- 15. Lyne Parent**
Directrice générale
- 16. Ralph Jean-Louis**
Coordonnateur développement, événements et partenariats
- 17. Aurore Lerouge**
Adjointe administrative
- 18. Rebecca Maurice**
Directrice des communications (depuis octobre 2022)
- 19. Adrienne Pilon**
Chargée de communication et de concertation

Les comités

Différents comités ont été créés pour travailler sur la mise en œuvre des orientations 2019-2022 de l'Association. Ils permettent d'approfondir les réflexions sur des sujets pointus, et d'alimenter les analyses et argumentations nécessaires pour les représentations ou la gouvernance de l'AAPPQ.

COMITÉ EXÉCUTIF / AUDIT ET STRATÉGIE

Stephan Chevalier*, Richard A. Fortin*, Anne Lafontaine, François Paradis, Lyne Parent* et Andrea Wolff*

COMITÉ DE GOUVERNANCE, D'ÉTHIQUE ET DE RESSOURCES HUMAINES

Anne Carrier, Richard A. Fortin*, Thomas Gauvin-Brodeur, François Paradis, Lyne Parent*, Sylvie Perrault et Andrea Wolff

COMITÉ SUR LES MARCHÉS PUBLICS DES MINISTÈRES ET ORGANISMES

Patrice Beauchemin, Claude Bourbeau, Michel Broz, Anne Carrier, Krystel Flamand, Maud Rachèle Francœur, Sylvie Girard, Anne Lafontaine*, Gilles Maillé et Lyne Parent*

COMITÉ SUR LES MARCHÉS PUBLICS DES MUNICIPALITÉS

Pierre Cardin, Richard de la Riva*, Krystel Flamand, Nicolas Lemay, Anne Maloney, Lyne Parent* et Sylvie Perrault

COMITÉ SUR LA CONCERTATION AVEC LA SOCIÉTÉ QUÉBÉCOISE DES INFRASTRUCTURES (SQI)

– Table de concertation

Patrice Beauchemin, Michel Broz, Antoine Cousineau, Richard de la Riva, Thomas Gauvin-Brodeur, Nicolas Lemay* et Lyne Parent*

– Groupe de travail : Honoraires et avenants

Patrice Beauchemin, Michel Broz, Thomas Gauvin-Brodeur*, Lyne Parent*

– Atelier : Honoraires BIM

Patrick Bernier, Anne-Marie Blais, Claude Bourbeau, Michel Broz, Sébastien Dubois, François Paradis* et Lyne Parent*

COMITÉ SUR LE LOGEMENT ABORDABLE

Sandro Alvarado, Hugues Daly, Marie-Eve Danis, Antonin Labossiere, Éric Leblanc, André Papineau, Lyne Parent*, Étienne Taillefer* et Émilie Vandal-Piché

COMITÉ SUR LES COMMUNICATIONS ET LA PROMOTION

Isabelle Bourque*, Stephan Chevalier, Karine Dallaire, Guillaume Fafard, Claude Fugère, Éric Leblanc, Nicolas Lemay et Étienne Taillefer.

COMITÉ SUR L'AVENIR DE LA PRATIQUE PRIVÉE

Jonathan Bisson, Isabelle Bourque, Anne Carrier, Stephan Chevalier*, Richard de la Riva, Sylvie Perrault, Anik Shooner, Étienne Taillefer et Andrea Wolff

COMITÉ SUR LA DOCUMENTATION TYPE POUR LES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE

Jonathan Bisson*, Anne-Marie Blais, Audrey Monty, Maxime Moreau, François Paradis, Jean-François Parent et Paolo Spataro

COMITÉ SUR LA FORMATION POUR LES ARCHITECTES EN PRATIQUE PRIVÉE

Élisa Bell-Nadeau, Jonathan Bisson, Dany Blackburn, Marie-Ève Danis, Marie-Isabelle Gauthier, Thomas Gauvin-Brodeur, Ralph Jean-Louis*, François Martineau et Kim Parizeau

COMITÉ DU MANUEL DE RÉFÉRENCE

Jonathan Bisson, Johanne Desrochers, Adrienne Pilon*, Lyne Parent et Lisa Tremblay

* Responsables des comités

Améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats publics

La pratique et les conditions d'embauche des bureaux d'architectes sont encadrées par de nombreux textes de loi, notamment pour réglementer les marchés publics, que ce soit dans les ministères et organismes ou dans les villes et municipalités. La *Loi sur les contrats des organismes publics*, encadrant l'octroi des contrats par les ministères et organismes du gouvernement du Québec, a été l'objet de modifications sur lesquelles l'Association s'est penchée. Ces modifications seront suivies de projets de règlements concernant les services professionnels et porteront, entre autres, sur les modes d'adjudication et de rémunération. L'Association a été et sera au cœur des consultations du gouvernement à ce sujet.

Agir sur le cadre législatif et les enjeux économiques

Projet de loi 12 : dépôt d'un mémoire

En février, le gouvernement a présenté le projet de loi 12 : *loi visant principalement à promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics, à renforcer le régime d'intégrité des entreprises et à accroître les pouvoirs de l'Autorité des marchés publics (AMP)*. Ce projet de loi introduit un espace d'innovation dont l'objectif est de faire évoluer les règles contractuelles. L'impact de ce nouvel espace se concrétisera lors de l'adoption de la réglementation à venir en 2023. De plus, des modifications seront apportées au *Règlement sur certains contrats de services des organismes publics* qui encadre l'adjudication des contrats de services professionnels en architecture.

L'AAPPQ a déposé un mémoire auprès de la Commission des finances publiques, dans lequel elle a salué l'intention du gouvernement de promouvoir l'achat québécois et responsable par les organismes publics et de privilégier des modes d'adjudication, pour les mandats sous les seuils fixés par les accords commerciaux, qui favorisent les petites et moyennes entreprises et, dans certains cas, les fournisseurs locaux. Dans son mémoire, l'Association a formulé sept recommandations ou commentaires, dont :

- Afin que l'État québécois devienne exemplaire dans ses processus d'acquisition, l'AAPPQ proposait de mettre les objectifs de développement durable au cœur de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (LCOP). L'État québécois doit considérer les contrats publics comme des leviers d'une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement du Québec et de ses régions.
- L'AAPPQ souhaitait le maintien du mode d'adjudication basé sur les compétences et expériences pour les architectes et les ingénieurs. L'État ne devrait pas utiliser une approche au plus bas prix pour les services d'architecture et ainsi octroyer le contrat à la firme qui consacrera le moins d'heures à offrir des conseils professionnels visant à optimiser et pérenniser un projet d'infrastructure publique. L'État doit chercher à obtenir les compétences et l'expérience requises et doit payer le juste prix des services.
- L'Association s'est dite favorable au renforcement du régime d'intégrité des entreprises et à l'élargissement des pouvoirs de l'AMP. Elle souhaite cependant que ces nouvelles dispositions soient mises en œuvre d'une manière agile afin de ne pas ajouter à la lourdeur administrative très présente dans les marchés publics.



Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève de la technologie de l'architecture

Le projet de *Règlement sur les activités professionnelles qui peuvent être exercées par un technologue professionnel dont la compétence relève de la technologie de l'architecture* a été publié dans la gazette officielle le 10 novembre 2021, faisant suite à l'adoption de la nouvelle *Loi sur les architectes* en 2020. L'AAPPQ a fait part de ses inquiétudes dans un mémoire transmis à l'Office des professions du Québec, en décembre 2021. L'Association y explique que le projet de règlement, tel que rédigé, et sans être accompagné d'un guide d'interprétation, soulève des inquiétudes légitimes quant aux risques d'erreurs et de préjudices accrus que représente la possibilité de morceler les mandats entre les professionnels architectes et technologues.

L'AAPPQ soutenait également que le projet de règlement comporte de nombreuses imprécisions qui paraissent aller à l'encontre de l'intérêt public.

Le règlement n'est pas encore entré en vigueur; il semble être l'objet d'une révision.

Décret encadrant les honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes

L'Association a rencontré madame Sonia Lebel, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et Présidente du Secrétariat du Conseil du trésor (SCT), afin d'obtenir la révision urgente des taux horaires du

Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes. Les démarches ont été faites en collaboration avec l'Association des firmes de génie-conseil – Québec (AFG). En juin 2022, la ministre Lebel acceptait d'entreprendre des discussions visant le rehaussement des taux horaires en conviant l'Association à une table d'échange avec le Secrétaire du SCT et la Sous-Ministre associée aux marchés publics. Ces discussions seront suivies d'une deuxième phase portant sur les modes d'adjudication de contrats ainsi que les modes de rémunération.

Après quatre rencontres de discussions concernant la valeur du rehaussement des taux horaires, les parties prenantes (AAPPQ–AFG–SCT) ont conclu les discussions. Les nouveaux taux doivent demeurer confidentiels jusqu'à la diffusion d'un projet de règlement dans la Gazette officielle vers le mois de décembre 2022, pour une entrée en vigueur en janvier 2023.

Révision des modes d'adjudication de contrats de services d'architecture

En attendant l'entrée en vigueur des taux rehaussés du *Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes* de nouvelles discussions ont été entreprises avec le SCT au sujet des modes d'adjudication et de rémunération des contrats de services professionnels en architecture et en génie-conseil octroyés par les 400 ministères et organismes du Québec. Les modes de rémunération qui seront l'objet du projet de règlement à venir viendront remplacer le Décret (chapitre C-65.1, a. 23).

Améliorer la collaboration avec les donneurs d'ouvrage

Table de concertation SQI

Les travaux de la Table d'échange avec la SQI, sur laquelle siègent l'AAPPQ et l'AFG, ont porté sur plusieurs enjeux : les impacts de l'accélération des projets publics dans un contexte d'effervescence et d'investissements records inscrits dans le plan québécois des infrastructures dans les domaines de la santé, l'éducation, les maisons des aînés, les transports, etc. ; l'évolution de la rémunération pour correspondre à l'évolution des services et des livrables depuis l'adoption du tarif d'honoraires il y a près de 40 ans ; l'élaboration de critères de sélection permettant la plus large concurrence possible et la meilleure adéquation aux besoins en termes de compétences et d'expériences, etc.

Sous-comité sur la négociation des honoraires et des avenants

Ce sous-comité de la table de concertation s'est réuni cinq fois, dans l'objectif d'élaborer des balises connues et partagées pour déterminer ce qui relève des services de base ou des services supplémentaires et la rémunération correspondante afin de réduire les délais de négociation des ententes dans le contexte d'un tarif d'honoraires mal adapté aux réalités contemporaines. La concertation et la consultation ont porté sur le Guide des livrables de la SQI, les services de surveillance accrue et en résidence, l'estimation des efforts et des honoraires pour la coordination et l'intégration des équipements fixes et permanents dans les projets et l'estimation des honoraires à pourcentages pour les projets de plus de 24 millions.

Atelier spécifique au BIM

Cet atelier, issu de la table de concertation, s'est réuni une douzaine de fois. L'objectif de l'atelier est d'identifier et de quantifier les efforts requis par les professionnels (architectes et ingénieurs) dans le cadre des projets réalisés avec une approche de modélisation des données du bâtiment. Le Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes, adopté en 1984, est évidemment muet sur la question et ne peut servir de balise spécifique à ces services. Cette collaboration est d'autant plus importante puisque la *feuille de route gouvernementale pour la modélisation des données du bâtiment* prévoit que tous les projets d'organismes publics de plus de 50 M\$ devront être réalisés en BIM d'ici 2023 et que tous les projets de plus de 5 M\$ devront l'être d'ici 2026. D'autres cibles sont également prévues, notamment, pour les villes de Montréal et de Québec.

La SQI a été mandatée, avec d'autres organisations, pour mener ce projet du gouvernement du Québec.

Le Guide des services BIM sera révisé au fur et à mesure de l'évolution du contexte ; des sections additionnelles sont à prévoir. De nouveaux travaux doivent d'ailleurs débiter dès l'automne 2022. L'AAPPQ poursuivra sa participation aux ateliers, dans l'objectif de favoriser une compréhension commune de la portée des services et de la juste rémunération de ceux-ci.

Il est important de noter que même si l'AAPPQ a collaboré avec la SQI tout au long de la préparation de ce guide, le document final (version 1) est celui de la SQI et peut ne pas correspondre, en tout point, aux orientations souhaitées par l'AAPPQ.

Autres collaborations avec les donneurs d'ordre

L'AAPPQ collabore également régulièrement avec certains représentants des donneurs d'ordre publics. Par exemple, l'Association a entrepris des discussions très intéressantes avec la ville de Longueuil qui souhaite être plus attractive pour les firmes de services professionnels en architecture dans le contexte d'effervescence des marchés. Un dialogue s'est donc ouvert pour commenter et discuter des documents contractuels utilisés par la municipalité afin de voir si certaines clauses désintéressent les fournisseurs et limitent la concurrence.

Interventions sur les appels d'offres

Les membres s'adressent à l'Association pour agir sur les clauses dans les appels d'offres publics qui sont sévères, contraires aux pratiques reconnues ou qui présentent un risque d'affaires inacceptable. L'AAPPQ analyse ces clauses et intervient auprès des donneurs d'ordre pour les faire modifier ou retirer. Cette année, dans le contexte d'effervescence, les demandes ont été moins nombreuses ; l'Association est intervenue auprès d'une dizaine de donneurs d'ordre publics principalement auprès de municipalités, de centres de services scolaires, de Cégeps et d'universités. Les interventions portaient majoritairement sur :

- Des clauses de pénalité ;
- L'exigence de garanties de soumission et d'exécution ;
- Le mode de rémunération.

Positionner et promouvoir les firmes d'architecture

Pour améliorer les collaborations avec les donneurs d'ordre et les autres acteurs de l'industrie de la construction, l'AAPPQ assure une présence sur de nombreuses tribunes, que ce soit sur des tables de concertation ou en s'exprimant publiquement. Cela permet de positionner les bureaux d'architectes sur les grands enjeux de l'industrie et de notre société, en tant qu'acteurs économiques, sociaux et culturels incontournables. Par ailleurs, en multipliant les occasions de promouvoir les expertises des membres, l'AAPPQ contribue à valoriser les architectes en pratique privée. L'AAPPQ a également entrepris d'étendre les activités de promotion auprès d'un plus large public.

Porter la voix des membres sur les grands enjeux du secteur

Accompagner les mutations liées au développement du BIM

Depuis plusieurs années, l'AAPPQ siège à la Table multisectorielle BIM-PCI et participe à son comité de pilotage. Cette présence a notamment permis de développer l'initiative québécoise pour la construction – IQC 4.0, dont l'objectif est d'accompagner les entreprises dans leur transformation numérique. À ce jour, plus de 54 firmes membres ont ainsi profité d'un diagnostic numérique incluant une proposition de plan d'action adapté à leur réalité et sont éligibles à une subvention pour des services de formation et d'accompagnement pour soutenir la mise en œuvre des étapes suivantes.

Le comité de pilotage de la Table multisectorielle BIM-PCI a également été désigné comme instance de consultation de l'industrie dans le cadre de la *Feuille de route gouvernementale pour le déploiement du BIM dans les projets publics*, qui a été dévoilée en août 2021. Rappelons que ce document établit les étapes de l'implantation du BIM pour l'ensemble des intervenants du secteur de la construction, en fixant notamment des cibles pour la mise en application du virage numérique en matière de conception, de construction et d'exploitation des infrastructures publiques, dont les bâtiments. Les principaux donneurs d'ouvrage publics – la Société québécoise des infrastructures (SQI), le ministère des Transports, la Société d'habitation du Québec, Hydro-Québec, la Ville de Montréal et la Ville de Québec – s'engagent à intégrer progressivement le BIM dans les projets publics.





Partenaire de la Chaire de recherche sur la qualité de l'environnement bâti

Au printemps 2022, l'AAPPQ s'est alliée à 14 universités, 70 chercheurs et 68 organismes publics et privés des niveaux municipal, provincial et national dans le cadre d'un important partenariat de recherche sur *La qualité de l'environnement bâti au Canada : feuilles de route vers l'équité, la valeur sociale et la durabilité*. Ce partenariat est coordonné par la Chaire de recherche du Canada en architecture, concours et médiations de l'excellence (CRC-ACME) de l'Université de Montréal. L'Association a participé à sept rencontres du comité de pilotage et souhaite par son implication contribuer à l'avancement de la pratique de l'architecture et des disciplines connexes pour une meilleure compréhension de leur valeur sociale et économique et une redéfinition de la qualité en environnement bâti, partagée par le plus grand nombre.

Enjeux économiques et de collaboration

Collaboration avec les acteurs de l'industrie de la construction

L'AAPPQ a tissé des liens avec l'ensemble des acteurs de l'industrie de la construction. L'objectif est de créer des passerelles pour contrer le fonctionnement en silos et d'améliorer les collaborations avec l'ensemble des interlocuteurs qui gravitent autour de l'architecture, que les membres côtoient au quotidien dans leur projet et qui sont aussi des acteurs économiques du secteur. Cela permet d'expliquer le travail des architectes et de sensibiliser l'ensemble des intervenants (ingénieurs, entrepreneurs généraux et spécialisés, manufacturiers, etc.) à la réalité de la pratique privée de l'architecture. Ces différentes collaborations ont notamment conduit à l'élaboration d'une *Feuille de route pour améliorer la réalisation des projets d'infrastructure publique*, préparée conjointement avec l'AFG, permettant de s'allier et d'être plus forts sur des enjeux communs.

Collaboration avec les organismes soutenant les PME et chambres de commerce

Plusieurs initiatives s'inscrivent dans la stratégie de l'AAPPQ de positionner les bureaux d'architectes comme acteurs économiques incontournables de l'industrie de la construction, en prenant part aux débats et en suivant les évolutions que connaît le secteur, pour mieux accompagner les bureaux membres. C'est aussi pour cette raison que l'AAPPQ est membre du Conseil du patronat du Québec (CPQ), afin d'accroître son influence et de participer aux grands débats économiques qui touchent les PME, en portant la voix des firmes d'architecture. Pour la même raison, l'AAPPQ collabore régulièrement avec la Fédération des chambres de commerce du Québec (FCCQ).

Représentation auprès de parties prenantes

Suite au dévoilement d'une enquête visant à évaluer le niveau d'intérêt des entrepreneurs et des professionnels envers les marchés publics l'année dernière, l'AAPPQ a continué ses représentations auprès de représentants de différentes organisations de l'industrie. Clauses contractuelles, modes d'octroi de contrats, désuétude du Décret, collaborations entre tous les intervenants des projets et les clients, etc., tous ces sujets ont été abordés et ont permis un dialogue productif entre les parties prenantes. Ont été rencontrés cette année :

- Ordre des ingénieurs du Québec, septembre 2021
- Régie du bâtiment du Québec, mars 2022
- Union des municipalités du Québec, mai 2022

Tribunes et prises de paroles

Au-delà de ces initiatives pour structurer l'industrie afin de faciliter les collaborations, l'AAPPQ a également organisé en avril 2022, le 4^e Forum Marchés publics et Architecture, sur le thème « Augmentation des coûts et échéanciers accélérés : perspectives, enjeux, pistes de solutions ». Environ 140 donneurs d'ouvrage (représentants de municipalités, du réseau de l'éducation et de la santé ou de la SQI), architectes en pratique privée et autres représentants de l'industrie de la construction étaient présents virtuellement pour explorer des pistes de solution afin de répondre aux enjeux liés à l'effervescence des projets, à l'augmentation des coûts, aux échéanciers accélérés et à leurs interactions.

Événements

L'Association a aussi participé à certains événements à titre de panéliste, tels que :

- Journée sur le développement du logement communautaire et social 2021 de l'Association des groupes de ressources techniques du Québec
- Journée des approvisionneurs municipaux 2022 de l'Union des municipalités du Québec

Lettres ouvertes

L'AAPPQ a également été signataire de différentes lettres ouvertes, permettant de positionner les firmes d'architecture sur des enjeux d'actualité. Ainsi, deux lettres ont été signées et diffusées dans les médias cette année :

- *Les architectes et les ingénieurs méritent mieux*
- *Surveiller les travaux pour mieux protéger les Québécois*



Forum Marchés publics et Architecture 2022

Promouvoir les membres et leurs expertises

Le Manuel de référence

Le Manuel de référence a été lancé en septembre 2021 lors d'un événement virtuel sur la page Facebook de l'Association rejoignant 1 124 personnes. Le lancement a permis à la communauté architecturale de découvrir les 25 projets inspirants conçus par les firmes membres et célébrer Michel Lessard, membre honorifique de cette année. Pour cette édition, l'AAPPQ a choisi de souligner l'omniprésence de l'architecture dans notre société et son impact sur la vie de tous les citoyens. Le choix de la page couverture du Manuel s'est porté sur le projet *Prenez-Place!* d'ADHOC architectes, une terrasse urbaine pensée pour accueillir les citoyens au centre-ville de Montréal dans le contexte du confinement lié à la pandémie de la COVID-19, illustrant tout à fait le thème. Rappelons que le Manuel de référence de l'AAPPQ est édité à 2 000 exemplaires et est notamment diffusé aux donneurs d'ordre. C'est une vitrine du savoir-faire des bureaux d'architectes membres et un outil pratique répertoriant l'ensemble des firmes d'architecture ainsi que des partenaires fournisseurs.



Manuel de référence de l'AAPPQ 2021

Réflexion avec le membre honorifique

Dans l'optique de faire valoir l'importance de l'architecture dans notre société, et ainsi répondre aux orientations stratégiques 2019-2022, l'Association a produit et diffusé sur ses réseaux sociaux une entrevue avec Michel Lessard, membre honorifique 2021. M. Lessard y aborde l'importance de préserver le cadre bâti québécois et d'assurer la conception de projets durables et de qualité qui constitueront le patrimoine de demain. Cette capsule de quelques minutes a été regardée un peu plus de 1 100 fois.



Entrevue avec Michel Lessard

Architectes en série

Afin de répondre aux orientations stratégiques de l'Association visant à démystifier le rôle des architectes auprès d'un plus large public et désirant mieux faire connaître les projets coups de cœur sélectionnés pour son Manuel, l'AAPPQ a renouvelé sa Web-série de cinq capsules vidéo basées sur des entrevues avec les architectes et leurs clients ou collaborateurs ayant conçus ces projets. L'objectif de ces capsules est de :

- s'intéresser aux principes directeurs de la qualité architecturale et au rôle des architectes;
- mieux faire comprendre le travail des architectes et leur valeur ajoutée;
- montrer la diversité des interventions;

Intitulées *Architectes en série*, ces capsules sont disponibles sur la page Facebook, le compte LinkedIn et la chaîne YouTube de l'Association.

La série a généré 50 879 vues et a été l'objet d'un soutien financier dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal conclue entre la Ville de Montréal et le gouvernement du Québec.



Aperçu du tournage et extrait d'*Architectes en série* : Une série Web pour mieux comprendre le travail des architectes

Que fait l'architecte

Toujours dans le but de répondre aux orientations du plan stratégique 2019-2022, l'AAPPQ a entrepris la production d'une courte vidéo portant sur le travail de l'architecte en pratique privée. Cette capsule sera disponible sur le site Web de l'Association et a comme objectif stratégique de valoriser la profession

d'architecte en pratique privée à l'aide d'outils de communication qui permettent de démystifier le rôle des firmes auprès du grand public. Ce projet a été élaboré au sein de notre comité plan de communication et outils de promotion.

Web, réseaux sociaux et relations média

Le site Internet de l'AAPPQ donne une visibilité aux actions de l'Association et à ses membres. Notamment, le moteur de recherche de bureaux d'architectes intègre des critères en fonction des besoins des clients et des projets. Sur la dernière année, un peu plus de **185 000 pages ont été vues par 46 700 visiteurs uniques**. La page de recherche d'architectes, les nouvelles de l'AAPPQ et les projets des membres sont les sections les plus consultées.

L'AAPPQ est active sur les réseaux sociaux :

- Facebook : 926 abonnés, – 2,5 % en un an
- LinkedIn : 2 282 abonnés, + 36,8 % en un an
- Twitter : 1 158 abonnés, + 1,8 % en un an
- YouTube : 462 abonnés, + 35,8 % en un an

L'AAPPQ a été présente dans les médias. Citons par exemple :

- *Favoriser la qualité plutôt que le prix* | La Presse – 24 novembre 2021
- *Entrevue de Lyne Parent, directrice générale, sur le désintérêt des entreprises pour les appels d'offres publics en construction* | Radio-Canada – 27 décembre 2021
- *Commande publique – Grandeurs et misères* | Esquisses hiver 2021-2022

Par ailleurs, pour la quatrième année, l'AAPPQ a collaboré avec le journal Les Affaires pour permettre la publication d'un **dossier spécial Architecture** dans le numéro du 27 octobre 2021. Ce dossier, intitulé *L'avenir est dans l'architecture durable*, a permis de promouvoir la valeur ajoutée du travail des firmes d'architecture et d'offrir une visibilité accrue aux bureaux membres, auprès d'une cible privilégiée. L'AAPPQ a également commandité la version Web du dossier.

Références au public

L'Association a répondu à **140 demandes de références** au cours de l'année 2021-2022. À la suite de l'analyse du besoin, l'AAPPQ recommande plusieurs bureaux membres qui agissent dans les domaines d'expertise et de pratique recherchés, dans la région concernée. Parmi ces requêtes, 68 % concernaient le secteur résidentiel (29 % pour le multilogements et 39 % pour les résidences unifamiliales), 11 % le secteur commercial et 6 % les garderies.

L'AAPPQ répond également à de nombreuses questions sur les honoraires des architectes ou sur les manières de planifier et de réaliser un projet : une occasion de faire de l'éducation auprès du grand public et de promouvoir les meilleures pratiques.

Accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat

Une des priorités de l'Association est de bonifier et développer les services aux membres, afin de leur offrir davantage d'outils pour faciliter leur pratique et les accompagner sur les principaux enjeux qui touchent leur bureau, notamment économiques. Formations, conférences, conseils, services et avantages négociés : l'AAPPQ poursuit le développement de son offre.

Formations et conférences

L'AAPPQ a continué de développer une offre de webinaires, formations et conférences pour répondre aux besoins des membres. Toutes les activités de cette année ont été proposées en format virtuel. Au total, **12 activités** ont été offertes aux membres et ont rejoint **2 408 participants**.

Travail hybride maison-bureau : quelles solutions RH? 24 septembre 2021 67 participants	Assemblée générale annuelle 11 novembre 2021 77 participants	Mise à jour des critères de sélection et de la grille d'évaluation de la SQI pour les services professionnels d'architecture et d'ingénierie 22 février 2022 231 participants	Saisir des occasions d'affaires avec le gouvernement fédéral – Partie 1 19 mai 2022 27 participants
Nouvelle annexe BIM du contrat standard de l'AAPPQ : comment encadrer les projets réalisés en BIM? 30 septembre 2021 57 participants	Revue de la jurisprudence récente en droit de la construction 9 décembre 2021 492 participants	Présentation de l'AAPPQ aux étudiants en architecture de l'Université de Montréal 7 mars 2022 40 participants	Saisir des occasions d'affaires avec le gouvernement fédéral – Partie 2 17 juin 2022 29 participants
Lancement du Manuel de référence 2021 10 octobre 2021 1 124 participants	Consultation des membres de l'AAPPQ 14 décembre 2021 76 participants	Forum 2022 Marchés publics et Architecture 28 avril 2022 141 participants	Nouvelles dispositions de la Loi modernisant le régime de SST : quels sont les impacts sur les firmes d'architecture? 23 juin 2022 47 participants

Accompagnement et outils

Conseils et communications

L'AAPPQ reçoit beaucoup de demandes de membres sur des questions contractuelles, de gestion ou d'affaires. Au-delà des clauses sévères et déraisonnables incluses dans certains appels d'offres, les ententes de consortiums, les interrogations sur l'utilisation du contrat de l'AAPPQ et l'interprétation du Décret sont aussi récurrentes.

L'AAPPQ collabore également avec des organismes du secteur, notamment la direction du fonds d'assurance de la responsabilité professionnelle de l'Ordre des architectes du Québec et l'Ordre des architectes du

Québec (OAQ), pour répondre à certaines demandes qui concernent la responsabilité professionnelle ou le *code de déontologie des architectes*.

L'AAPPQ diffuse des communications qui permettent aux membres de rester informés sur les différents travaux et services de l'Association. En 2021-2022, **12 InfoMembres** (infolettres) et **67 FlashInfo** (informations ponctuelles) ont été diffusés. Ces communications permettent également d'intégrer des bannières ou contenus publicitaires qui participent aux revenus de l'Association. **L'infolettre est diffusée à 949 membres et a un taux d'ouverture de 59 %.**

Outils

- **L'AAPPQ a mis à jour son contrat standard disponible pour les firmes membres :** Ce contrat est un document normalisé, recommandé par l'AAPPQ et approuvé par l'OAQ, conforme aux particularités juridiques du Québec. Il inclut notamment les conditions générales acceptables, la liste des services supplémentaires ainsi qu'une grille d'honoraires de référence. Il est accompagné d'un guide, qui reprend chaque page du contrat et propose des précisions et des éléments explicatifs pour bien l'utiliser et mieux le comprendre. Un contrat simplifié entre le client et l'architecte : moins complexe et moins long que le contrat standard est également proposé. Ces contrats sont également disponibles en version anglaise.
- **L'AAPPQ a produit un cadre de référence sur les services et la rémunération des architectes :** Il s'agit de doter les membres, les organismes publics et les municipalités d'un guide de référence pour les services professionnels fournis par des architectes dans les marchés publics. Ce

document a été conçu dans le but de favoriser une compréhension commune des services de base et supplémentaires rendus par les architectes et des méthodes de rémunération qui leur sont associées, soit la méthode horaire, la méthode à pourcentage et la méthode à forfait. Le cadre présente diverses grilles, ainsi que des repères et balises pouvant servir de base de discussion et de négociation entre l'architecte et son client.

- **L'AAPPQ a réalisé une enquête salariale distribuée à l'automne :** Normalement réalisée aux 2 ans, une nouvelle enquête a été produite dans le contexte des problématiques actuelles de main-d'œuvre. Il s'agit d'un outil de référence et de pilotage pour les architectes patrons et associés. Elle présente les taux horaires pratiqués au sein des firmes d'architecture et les pratiques liées à la rémunération globale (avantages sociaux, vacances et heures supplémentaires). Le sondage a été réalisé en septembre et les résultats de l'enquête ont été diffusés en octobre 2021.



Avantages négociés

L'AAPPQ offre des avantages négociés à ses membres. Deux ententes avec des courtiers permettent aux bureaux membres de bénéficier d'une assurance collective et d'une assurance entreprise / auto-habitation, une offre d'assurance professionnelle excédentaire et une nouvelle assurance cyber-risques. L'AAPPQ est également signataire d'une entente avec l'Association des maîtres couvreurs du Québec (AMCQ), permettant aux bureaux membres d'obtenir des services gratuits. Un partenariat avec v2com a été renouvelé.

Assurance collective

Pour permettre à ses membres d'offrir à leurs employés un régime d'assurance collective, l'AAPPQ s'est associée avec SAGE Assurances et Rentes collectives. Cette entente permet aux membres de se regrouper afin de bénéficier de tarifs compétitifs et d'avoir accès à un régime adapté à leurs besoins (maladie, dentaire, invalidité, assurance-vie, assurance voyage, etc.). Elle est ouverte aux bureaux qui ont deux employés ou plus.

Services financiers et gestion de patrimoine

L'AAPPQ étant membre fondateur et actionnaire de fdp – gestion privée (anciennement Financière des professionnels), les architectes peuvent bénéficier des services de gestion financière adaptée à tarifs très compétitifs : planification financière, fonds d'investissement, gestion privée, REER, etc. Les solutions d'investissement, orientées vers le rendement à long terme et la protection du capital, intègrent des frais de gestion et des honoraires avantageux.

Assurance entreprise / Assurance responsabilité professionnelle excédentaire et assurance cyber-risques / Auto-habitation

Les membres de l'AAPPQ peuvent bénéficier d'un programme d'assurance entreprise grâce à une entente signée avec DPA Assurances – Division Groupe. En plus d'offrir une assurance sur les biens (bâtiments, équipements, etc.) la responsabilité civile et des protections pour la cybersécurité, DPA Assurances propose un programme d'assurance automobile et habitation pour les firmes membres et leurs employés. Depuis le printemps 2021, les membres ont également accès à une nouvelle option d'assurance responsabilité professionnelle excédentaire, permettant de compléter les garanties du Fonds des architectes.

Services AMCQ gratuits

Grâce à ce partenariat, les bureaux membres de l'AAPPQ bénéficient également de services gratuits dédiés : devis techniques pour les caractéristiques et les matériaux à considérer, vérification de plans et devis, validation de fiches techniques et équivalences.

Promotion

Grâce à un partenariat avec v2com, les bureaux membres bénéficient d'un rabais de 20 % sur le premier forfait de diffusion sur le fil de presse spécialisé en architecture et design. v2com accompagne les membres pour promouvoir leurs projets auprès du plus important réseau de médias spécialisés afin qu'ils soient publiés dans les meilleures publications en architecture et design au monde.





Vie associative et finances

Vie associative

La vie associative, vecteur de la solidité du réseau des architectes en pratique privée, occupe également une part importante des activités de l'Association.

Gouvernance

Pour assurer la **gouvernance de l'Association**, le conseil d'administration (CA) s'est réuni six fois et le comité exécutif (CE) quatre fois. Rappelons que le CA se réunit normalement tous les trimestres et le CE au besoin.

L'assemblée générale annuelle est un moment important de la gouvernance de l'Association. Elle s'est tenue le 11 novembre en mode virtuel. Les états financiers de l'année écoulée et le budget 2021-2022 de l'Association ont été présentés. Par ailleurs, les membres ont pu prendre connaissance des actions posées par l'AAPPQ cette année pour améliorer les conditions de pratique et d'octroi de contrats, positionner et promouvoir les firmes d'architecture, et accompagner les membres dans leur pratique et l'entrepreneuriat. Un point d'avancement sur la planification stratégique 2019-2022 de l'Association a également été présenté. Les élections se sont tenues pour renouveler six postes du conseil d'administration : Élixa Bell Nadeau (Groupe A) et Dany Blackburn (ABCP Architecture) ont été nouvellement élus au conseil d'administration; les mandats de Stephan Chevalier (Chevalier Morales), Richard de la Riva (Afflecck de la Riva), Anne Lafontaine (MSDL) et Étienne Taillefer (mdtp atelier d'architecture) ont été renouvelés.

En décembre, l'Association conviait ses membres à une activité de concertation et de réseautage en visioconférence. À l'occasion de ce webinaire, 79 participants ont échangé sur l'avenir du Décret,

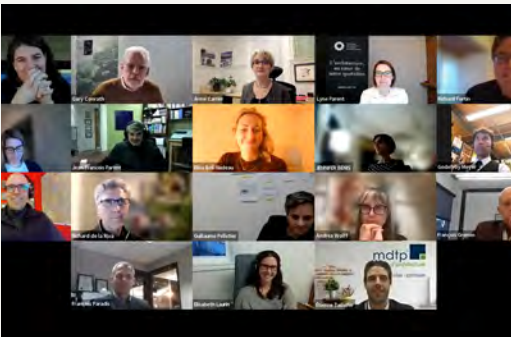
les balises pour les modes d'octroi de contrats qualité-prix, les prises de position publiques de l'Association et la solidarité professionnelle. Ces discussions ont permis à l'AAPPQ de planifier ses prochaines orientations et actions.

Dans le cadre de son plan stratégique, l'AAPPQ a complété la révision de ses règlements généraux. Le conseil d'administration a adopté les orientations lors d'une rencontre spéciale le 9 mars 2022 et le texte final lors de sa réunion du 22 septembre. De la même façon, le conseil d'administration a aussi complété la préparation et l'adoption d'un *Code d'éthique et de déontologie encadrant la gouvernance de l'AAPPQ*. Les documents seront présentés lors de l'assemblée générale annuelle.

Ressources humaines

Comme de nombreuses entreprises québécoises, l'AAPPQ a connu des enjeux de main-d'œuvre entraînant certains défis pour réaliser le plan d'action annuel. L'équipe de cinq personnes est maintenant complète.

Cette année, l'Association a préparé et a adopté un *Guide de l'employé* ainsi qu'une *Politique sur le télétravail et le travail hybride* afin de parfaire ses processus pour encadrer la gestion de ses ressources humaines.

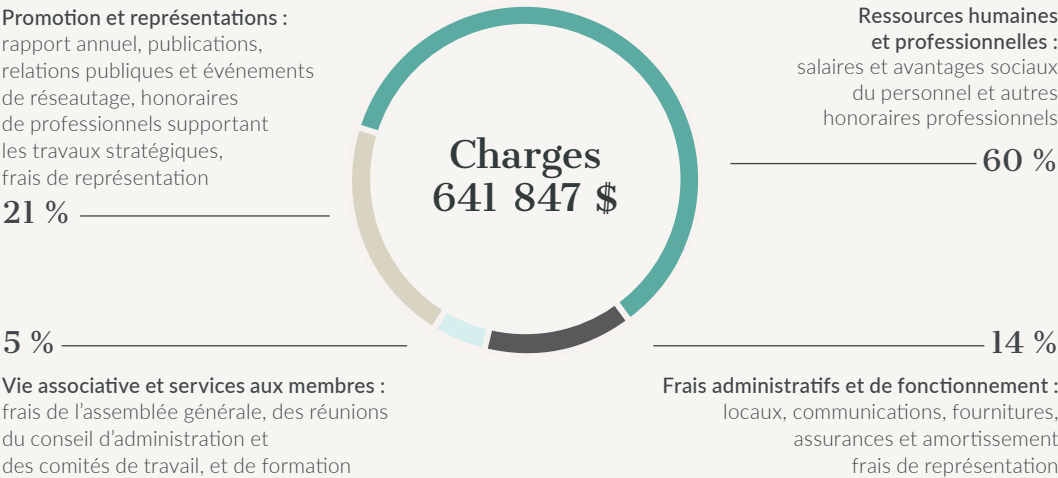


Consultation des membres 2021

Finances

En assurant une gestion saine et réfléchie de ses finances, l'AAPPQ clôture l'année financière avec un déficit de 31 225 \$. Ce déficit, prévu dans les prévisions budgétaires, est cohérent avec les choix faits par les dirigeants de l'Association, soit d'utiliser une partie des surplus non affectés pour réaliser des projets correspondants aux objectifs du plan stratégique.

Les réalisations sont nombreuses et visent la promotion de la pratique privée en architecture, notamment par la production de la saison 2 d'*Architectes en série*. La réalisation d'analyses à caractère économique, afin de documenter les enjeux des entreprises membres, est aussi un élément important pour soutenir nos représentations auprès du gouvernement, notamment pour la révision du Tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes.



Crédits

Rapport annuel 2021-2022

Couverture

Maison tête de violon

Bourgeois Lechasseur architectes

Photo : © Adrien Williams

P. 3 et 18

École Jarry

Provencher_Roy

Photos : © David Boyer

P. 4 et 6

Photos : © Fany Ducharme

P. 5 et 23

Nouvelle aérogare de l'aéroport de Chibougamau-Chapais

EVOQ | ARTCAD architectures en consortium

Photos : © Maxime Brouillet

P. 7

Maison tête de violon

Bourgeois Lechasseur architectes

Photo : © Adrien Williams

P. 8 – 9 et 15

Siège social de Ig2

Provencher_Roy

Photos : © Stéphane Brügger

P. 12

Photos : © Fany Ducharme

sauf photo 9 : © Annie Diotte

P. 17

Nouveau complexe aquatique Brossard

Héloïse Thibodeau Architecte |

PRISME architecture en consortium

Photo : © James Brittain

P. 24 et 25

Chalet Baie-de-Valois

ADHOC Architectes |

PRISME architecture en consortium

Photos : © Raphaël Thibodeau

P. 28 et C3

Les Récoltes

Thellend Fortin Architectes

Photos : © Charles Lanteigne

Direction et rédaction : Lyne Parent et Adrienne Pilon

Design : Gauthier







Association
des Architectes
en pratique
privée du Québec

420, rue McGill, bureau 302
Montréal (Québec) H2Y 2G1
514 937-4140

aappq@aappq.qc.ca
www.aappq.qc.ca